

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/106/T/2022-2023
POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION PONCTUELLE DE LA PISTE DE
PATROUILLE DE LA CLOTURE DU DOMAINE AEROPORTUAIRE A
L'AEROPORT INTERNATIONAL MELCHIOR NDADAYE.**

Date de publication : 27 / 02 / 2023

Date d'ouverture des offres : 28 / 03 / 2023

1. Objet du marché

L'autorité de l'Aviation Civile du Burundi(AACB) invite, par le présent Appel d'Offres, les candidats à concourir à présenter leurs offres sous plis fermés pour les travaux de réhabilitation ponctuelle de la piste de patrouille de la clôture du domaine aéroportuaire, à l'Aéroport International Melchior NDADAYE.

2. Financement

Le marché sera financé à 100% par l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi, exercice 2022-2023.

3. Mode de passation du marché

La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert national (AOON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales participant à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires et possédant les conditions administratives, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à cet appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'un des cas d'inéligibilité énumérés à l'article 161 du Code des Marchés publics.

5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres.

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté tous les jours ouvrables pendant les heures de service au secrétariat de la Direction Générale de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi qui se trouvent à l'Aéroport International Melchior NDADAYE.

Les candidats pourront se procurer le dossier d'appel d'offres au secrétariat de la Direction Générale de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi, B.P. 694 Bujumbura, Tél. : 22 20 31 02, E-mail : aacbburundi@gmail.com, sise à l'Aéroport International Melchior NDADAYE moyennant paiement d'une somme de cent mille francs burundais (100.000Fbu) non remboursable, dont la moitié versée au compte N° CC 10379/BIF ouvert à la Banque de la

NY

République du Burundi au nom de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi et l' autre moitié versée au compte N° 1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

6. Visite des lieux

Une visite guidée des lieux est fixée au 14/03 / 2023 à 10 heures 30 min, heure locale et le rassemblement se fera devant le bloc administratif de la Direction Générale de l'Aviation Civile du Burundi.

7. Délai de validité des offres.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai **de quatre-vingt-dix (90) jours** calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.

8. Délai d'exécution

L'ensemble des travaux sont à réaliser dans un délai maximum de soixante (60) jours calendaires. Ce délai commence à courir à partir de la date où l'ordre de service de commencer les travaux est donné.

9. Lieu, date et heure limite de dépôt et d'ouverture des offres

Les offres sous offres fermés en six exemplaires (un original et cinq copies) parviendront à Monsieur le Directeur Général de l'Aviation Civile du Burundi au plus tard le 28/03 / 2023 à 10 heures, heure locale.

Elles porteront obligatoirement la mention : « Offre pour les travaux de réhabilitation ponctuelle de la piste de patrouille de la clôture du domaine aéroportuaire à l'Aéroport International Melchior NDADAYE, relatif au marché N°DNCMP/.../T/2022-2023 », à **n'ouvrir qu'en séance publique du 18/03 /2023** à 10heures 30 minutes.

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de deux millions (2.000.000) de francs burundais. Les chèques certifiés ou chèques de banque ne sont pas acceptés.

Les offres seront ouvertes le 28/03 /2023 à 10heures 30 minutes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi auprès de la DNCMP, peut participer à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de ladite séance et donne copie à l' l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée au point 5 ci-dessus, au plus tard le 28/03 /2023 à 10heures, heure locale.

Toute offre reçue après la date limite sera rejetée à l'ouverture des offres.

NKJ

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions de la Direction Générale de l'Aviation Civile du Burundi, le 28/05/2023 à 10heures 30 minutes, heure locale.

11. Critères de qualification

a) Documents Administratifs

1. La preuve d'achat du DAO en original portant le numéro du marché;
2. La garantie bancaire de soumission de deux millions (2.000.000) de francs burundais suivant le modèle en annexe;
3. Une attestation en original de l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) en cours de validité;
4. Une copie d'un registre de commerce (RC);
5. Une attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du commerce en cours de validité ;
6. Une attestation de non-redevabilité aux impôts et taxes délivrée par les services de l'OBR en cours de validité;
7. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
8. Les statuts du soumissionnaire (personne morale) ;
9. L'adresse fixe et connue du soumissionnaire.

b) Documents Techniques

10. Une liste des références techniques comprenant notamment :
 - L'historique de l'entreprise ainsi que les renseignements sur ses diverses activités ;
 - Une description d'au moins trois (3) projets analogues déjà réalisés avec le montant du marché ;
 - Des procès-verbaux (PV) de réception provisoire/définitive des projets déjà exécutés, signés par les Maîtres d'Ouvrages ;
 - Un planning d'exécution des travaux.
11. Un personnel clé qui participera à l'exécution du marché avec les précisions ci-après:
 - Un Ingénieur Civil ou Industriel en génie civil, Directeur des travaux ayant une expérience minimale de trois (3) ans dans son domaine d'intervention en tant qu'Ingénieur et avoir réalisé ou supervisé au moins trois (3) travaux analogues en tant qu'Ingénieur.
 - Un Technicien A₂, Conducteur des Travaux ayant une expérience de trois (3) ans en tant que Technicien A₂ avec au moins 2 références dans le domaine de bâtiments, pistes, routes et réseaux divers en tant que Conducteur des Travaux de Niveau A2.

Pour chaque personne proposée, l'entreprise présentera son CV détaillé qui inclura sa formation de base, sa spécialité ainsi que les travaux déjà réalisées conformément au modèle de Curriculum Vitæ (C.V) du présent Cahier Spécial des Charges. Les travaux déjà réalisés devront être prouvés par des attestations de services rendus. Les CV et les attestations de disponibilité seront signés par les personnes mentionnées.

NG

c) Documents Financiers

1. L'acte de soumission suivant le modèle en annexe;
2. Le bordereau des prix unitaires suivant le modèle du DAO ;
3. Le détail quantitatif et estimatif suivant le modèle du DAO ;
4. Le chiffre d'affaire annuel moyen d'au moins cinq cent millions (500.000.000fbu) durant les trois dernières années ;
5. La ligne de crédit d'au moins cinquante millions (50.000.000fbu).

N.B : L'absence ou la non-conformité d'un de ces éléments ci-haut spécifiés entraîne automatiquement le rejet de l'offre lors de l'analyse, conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.

Aux fins du présent marché, les soumissionnaires doivent répondre aux critères de sélection minima suivants :

- a) Avoir réalisé avec succès en tant qu'entreprise principale au moins trois projets analogues aux travaux faisant objet de cet appel d'offres au cours des trois dernières années ;
- b) Proposer un directeur de travaux ayant les qualifications et un certain nombre d'années d'expérience dans le domaine tel que décrit au point 12 de 11.b ci-haut.

12. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur base des critères juridiques, techniques et financiers mentionnés dans les données particulières de l'appel d'offres, afin de déterminer l'offre conforme la moins disante.

Fait à Bujumbura, le 17/02 / 2023

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE
DE L'AVIATION CIVILE DU BURUNDI**

Amb. Joël NKURABAGAYA

